

RÉCRÉ YOGA

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE YOGA ENFANT

DEMANDE D'ADHÉSION INDIVIDUELLE

Date de la demande : _____ N° d'adhérent FFYE : _____

Nom : _____ Nom de naissance : _____

Prénom : _____ Sexe : F - H

Date de naissance : _____ Age : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone(s) : _____ - _____ - _____ - _____

Email : _____ @ _____

Site web : _____

Je souhaite être présent sur l'annuaire : Oui Non

(Les noms et prénoms, ainsi que mon email et mon site fournis ci-dessous seront rendus publics sur le site)

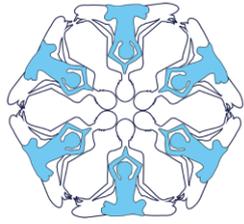
Le coût de l'adhésion est de **80 €** pour l'année 2018/2019.

Le formulaire de souscription est disponible en consultation et téléchargement sur le site web de la FFYE ou auprès de l'équipe de la FFYE.

Fait à :

Fait le :

Signature de l'adhérent :



RÉCRÉ YOGA

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE YOGA ENFANT

CHARTRE ET RÈGLES DE CONDUITE

Le Yoga se fonde sur des principes codifiés dans les Yoga-Sûtra de Patanjali. Le premier pas sur cette voie consiste à observer les «Yama», règles et devoirs moraux qui nous guident dans nos relations aux autres et au monde qui nous entoure.

- Ahimsâ: la non-violence. Traiter tout être vivant avec respect et amour et s'abstenir d'infliger une souffrance inutile (physique, morale, émotionnelle ou psychologique).
- Satya: la véracité, l'authenticité. Agir avec sincérité dans nos actes et nos paroles.
- Asteya: l'honnêteté, la probité. Ne pas détourner ce qui ne nous appartient pas (idées ou objets).
- Brahmacharya: la modération dans les désirs. Savoir contrôler et diriger nos pulsions vers l'Essentiel.
- Aparigraha: le détachement, le contentement. Savoir se satisfaire de ce qui est important et se détacher de ce qui est accessoire ou des futilités.

Chacun des membres et adhérents de la FFYE s'engage à suivre les règles d'éthiques et les valeurs énoncées comme suit :

- L'enseignement du Yoga aux enfants se fait indifféremment de toute appartenance religieuse, de race, de milieu social ou ethnique.
- L'enseignant veille au respect de la tradition du Yoga, à savoir que le Yoga est ouvert à tous et doit être accessible à tous.
- Le RécréYoga constitue une discipline physique qui se pratique dans le respect de la dignité humaine et des droits de l'enfant comme énoncé dans les différents textes internationaux (Convention européenne des Droits de l'homme de 1950 et dans la Convention Internationale des droits de l'enfant de 1989, entre autres).
- L'enseignant veille à respecter la législation nationale en la matière.
- Le Yoga doit être transmis aux enfants sans esprit de compétition, de supériorité ou de menace.
- Un des principes du Yoga est de reconnaître l'égalité et la fraternité entre tous. Ceci ne peut être atteint que par le respect, l'écoute et la compassion de l'enseignant envers ses élèves.
- Le RécréYoga vise à développer la tolérance et l'altruisme tout en permettant à chaque enfant d'avoir plus de confiance en lui.
- Chaque membre de la FFYE s'engage à participer (de façon plus ou moins active) dans l'élaboration de lignes directrices quant à l'enseignement du Yoga aux enfants.

La Présidente - Carmen Hellmann

Date, ville :

Signature de l'adhérent :